

Hôpital du Valais
Spital Wallis



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Accouchement confidentiel et boîte à bébé

- Mme Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat
- Prof. Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais
- Dr Christian Ambord, médecin cantonal
- Mme Rosa Maria Martins, cheffe de projet, Hôpital du Valais
- Mme Catherine Lietta, responsable des soins du département Femme – Enfant, Hôpital du Valais
- Dr Juan Llor, Médecin-chef, Service pédiatrie, Hôpital du Valais

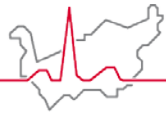
Conférence de presse du 1^{er} février 2016

- **Motion**

- concernant une protection contre l'homicide d'enfants et l'abandon
- demandant l'installation d'au moins une « boîte à bébé » sur le territoire cantonal

- **Motion acceptée le 13 mai 2013 par le Grand Conseil**

- **Nomination par le Conseil d'Etat le 25 septembre 2013 d'une commission extraparlamentaire « Boîte à bébé en Valais »**



- **7 boîtes à bébé installées en Suisse**
 - Einsiedeln, Berne, Olten, Davos, Bellinzone, Zürich et Bâle
- **3 boîtes à bébé en projet**
 - Thurgovie, St-Gall et Soleure
- **MAIS aucune réglementation spécifique existante**
- **Accouchement confidentiel mis en place ou en projet dans plusieurs cantons**
 - Berne, Bâle, Thurgovie, St-Gall, etc.

Sur recommandation de la Commission « Boîte à bébé en Valais », le Conseil d'État a chargé l'Hôpital du Valais :

- **d'installer une boîte à bébé à l'hôpital de Sion**
- **de mettre en place des mesures anonymes d'aide à la grossesse et à la naissance pour les femmes enceintes en situation de détresse**
 - **Accouchement confidentiel = > mesure qui**
 - garantit la confidentialité de l'identité de la mère,
 - assure un suivi médical et psychologique de la femme en situation de détresse pendant sa grossesse,
 - offre la sécurité d'un accouchement à l'hôpital pour la mère et l'enfant.

- **Cahier des charges**

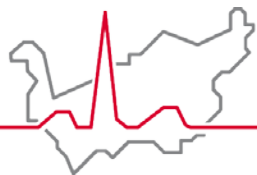
- Dresser un état des lieux en Suisse des boîtes à bébé et des possibles réglementations à venir au niveau fédéral
- Dresser la liste des principales questions juridiques et éthiques posées
- Proposer la réglementation souhaitée pour le Valais
- Proposer la forme et la localisation de la/des boîte(s) à bébé souhaitée(s), compatible à la fois avec la discrétion voulue par la mère et la nécessité de soins rapides pour le bébé
- Renforcer les structures qui permettent d'éviter les abandons de bébé

- **Dr Christian Ambord, médecin cantonal, président**
- **Dr Juan Llor**, spécialiste FMH en pédiatrie et médecine intensive, représentant de l'Hôpital du Valais (HVS)
- **Dr Herbert Roten**, spécialiste FMH en pédiatrie, représentant de la Société médicale du Valais (SMV)
- **Dr Simon Fluri**, spécialiste FMH en pédiatrie, néonatalogie, représentant de l'HVS
- **Dresse Anne Friedli**, médecin-chef en gynécologie-obstétrique FMH, représentante de l'HVS
- **Pr Patrick Ravussin**, président de la Commission cantonale valaisanne d'éthique médicale (CCVEM)
- **Dresse Priska Schmid-Kalbermatten**, gynécologue-obstétricienne FMH, représentante de la CCVEM
- **Mme Isabelle Tschopp**, coordinatrice métier, assistante sociale en périnatalité (ASP), représentante de la Fédération valaisanne des centres SIPE
- **M. Olivier Dehaut**, directeur de l'Association Choisir la Vie, Section Valais
- **Pr Karl Hanson**, Institut universitaire Kurt Bosch
- **M. Christian Nanchen**, chef du Service cantonal de la jeunesse
- **M. Cédric Mizel**, responsable du service juridique du Service de la santé publique, secrétaire-juriste de la commission
- **M. Pascal Nigro**, député PDCB
- **M. Eric Jacquod**, député UDC
- **M. Olivier Salamin**, député AdG/LA
- **M. Jean-Henri Dumont**, député AdG/LA
- **M. Michael Kreuzer**, député-suppléant UDC

- **Boîte à bébé potentiellement en conflit avec plusieurs dispositions légales**
- **Dilemme juridique et éthique**
 - Application stricte de l'anonymat qui est contraire au droit de l'enfant de connaître son origine (Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, Convention européenne des droits de l'homme, Constitution fédérale)
 - Accouchement dans l'anonymat acceptable s'il peut contribuer à sauver la vie d'un nouveau-né

- **Définition des modalités pour l'installation d'une boîte à bébé à l'hôpital de Sion**
 - sécurité médicale, facilité d'accès, discrétion, anonymat et neutralité idéologique, politique et religieuse
- **Mise en place de mesures de soutien social, psychologique, technique et financier pour les mères enceintes en situation de détresse (confidentialité)**
 - Mesures d'aide à la grossesse
 - Mesures d'aide à la naissance (accouchement confidentiel)
 - Mesures d'aide après la naissance

- **Accouchement confidentiel avec ou sans abandon du bébé**
- **Prise en charge à l'hôpital sous un pseudonyme**
- **Suivi médical et psychologique de la mère en situation de détresse et de son enfant**
 - Accompagnement prénatal
 - Accouchement à l'hôpital en toute sécurité pour la mère et l'enfant
- **Notification de naissance manuscrite (identité réelle de la mère et de l'enfant) envoyée à l'Etat civil avec mention
« ACCOUCHEMENT CONFIDENTIEL »**
- **L'enfant peut avoir accès à ses origines à sa majorité**



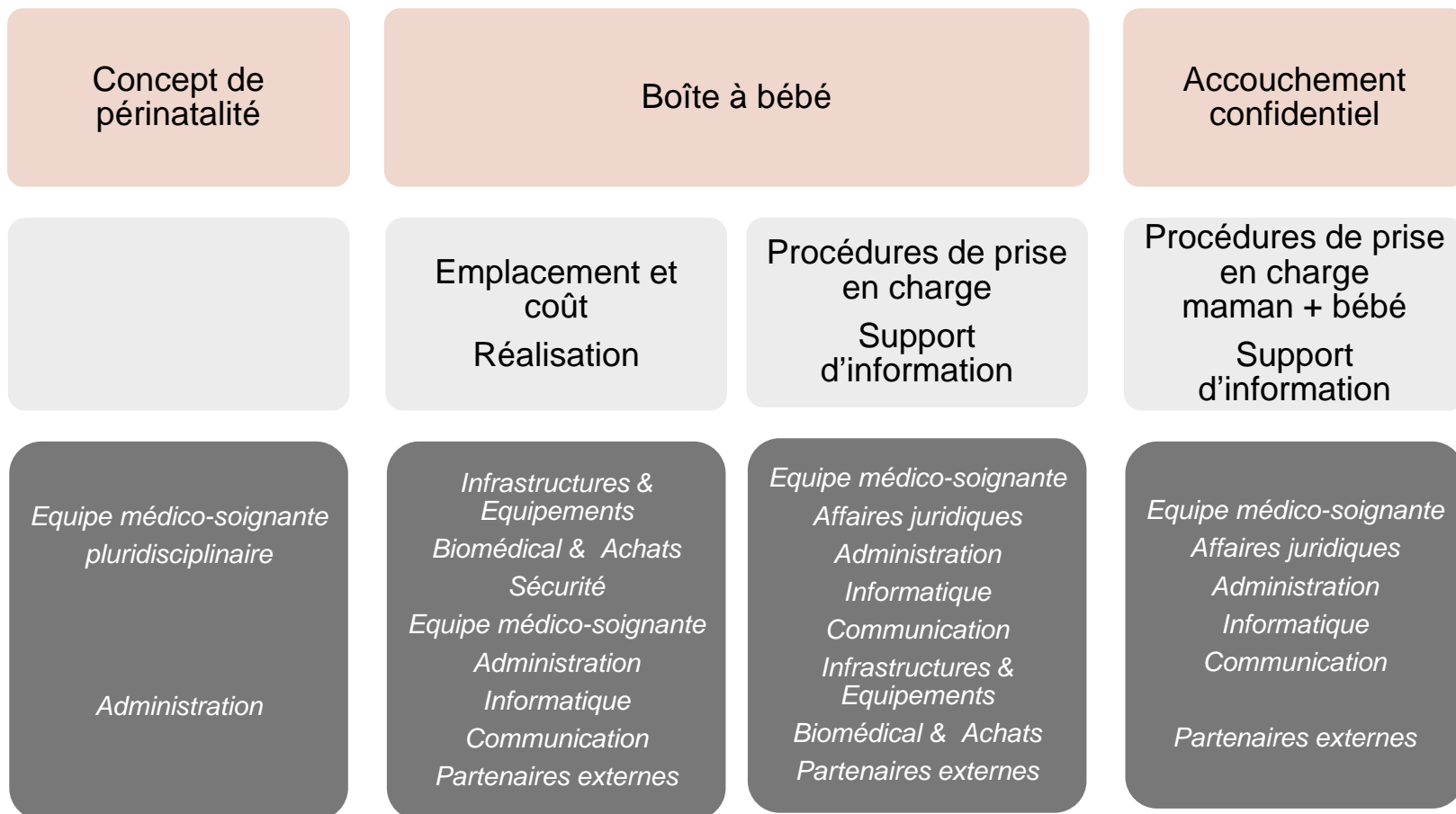
Hôpital du Valais
Spital Wallis



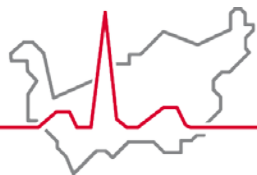
CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Boîte à bébé et accouchement confidentiel dans un concept de périnatalité

Boîte à bébé et accouchement confidentiel dans un concept de périnatalité



- **8^{ème} boîte à bébé en Suisse**
 - Neutre sur les plans politique, idéologique et religieux
- **Emplacement**
 - Facile d'accès
 - Discrétion
 - Sécurité médicale
- **Choix du modèle de la boîte à bébé**
 - Comparatif de l'existant en Suisse
 - Fabrication personnalisée
- **Fonctionnement de la boîte à bébé**
 - 3 étapes : avant, pendant et après le dépôt du bébé
- **Prise en charge du bébé**
 - Sur place
 - Dans les services de soins
- **Informations utiles**
 - Informations sur place
 - Informations sur le site internet: www.hopitalvs.ch/boiteabebé

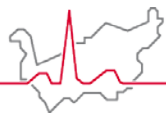


Hôpital du Valais
Spital Wallis



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Accouchement confidentiel

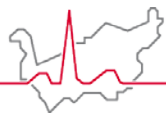


Hôpital du Valais
Spital Wallis

Accouchement confidentiel

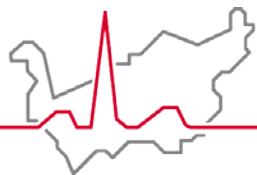
- **Il s'agit de mesures particulières mises en œuvre durant la grossesse, l'accouchement et le séjour post-natal à la demande de la patiente, en situation de vulnérabilité, afin de garantir la confidentialité de son identité.**

- **L'accouchement confidentiel doit être un acte planifié.**
- **La patiente peut en faire la demande:**
 - **auprès de son médecin gynécologue;**
 - **auprès du médecin-chef du service d'obstétrique;**
 - **auprès des sages-femmes conseillères de l'hôpital de Sion.**
- **La procédure comprend**
 - **un accompagnement personnalisé par la sage-femme conseillère (entretiens confidentiels);**
 - **la création d'un dossier sous identité confidentielle pour la mère et l'enfant;**
 - **l'information à la future maman des contraintes légales et administratives inhérentes à cette mesure.**



Accouchement confidentiel

- **La prise en charge clinique de la mère et de l'enfant sous identité confidentielle est strictement identique à celle des autres familles.**
- **L'accouchement confidentiel est un dispositif exceptionnel. D'autres mesures permettent de soutenir et accompagner efficacement les femmes en situation de vulnérabilité pendant la grossesse.**



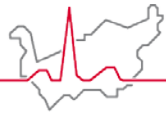
Hôpital du Valais
Spital Wallis



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Concept Périnatalité

- **Insécurité émotionnelle** des futurs parents, au cours d'une grossesse, due
 - au manque de temps qui leur est consacré;
 - à l'accroissement de la technicité.
- **En particulier s'ils ont vécu**
 - des expériences antérieures négatives (criminalité, toxicomanie),
 - des antécédents d'abus sexuels ou d'autres formes de maltraitance,
 - des privations affectives, une exposition à une violence conjugale,
 - des ruptures familiales, sociales, culturelles,
 - des culpabilités, des peurs de ne pas être de « bons parents ».
- ... bref, tous les futurs parents chez lesquels des vécus douloureux pourraient prendre le pas sur le bonheur que devrait être la naissance d'un enfant.
- Elle pourra être responsable, dans certaines situations, d'une difficulté pour eux d'instaurer **un lien de qualité avec leur enfant.**



Pourquoi est-ce important ?

- **Pour éviter des complications obstétricales**
 - accouchements prématurés,
 - retard de croissance intra-utérine,
 - hypertension gravidique, etc...
- **Parce qu'un soutien efficace à la parentalité constitue un facteur de prévention essentiel d'une maltraitance future, aussi bien physique que psychologique.**
- **Parce que le temps de la grossesse constitue un moment favorable à ce type d'intervention.**



un véritable enjeu de santé publique

1. Identification des fragilités des futurs parents

Mise en place d'un entretien précoce au 4^e mois de grossesse avec une sage-femme conseillère.

2. Identification des besoins

Faire le bilan, dans un travail pluridisciplinaire,

- des vulnérabilités des futurs parents
- et de leurs ressources

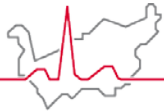
Valoriser les compétences des parents

3. Mise en place d'un réseau

Apporter toutes les compétences professionnelles du personnel hospitalier.

Assurer l'accompagnement à long terme en lien avec les professionnels extrahospitaliers.

Le « concept périnatalité » dans l'Hôpital du Valais (site de Sion)



Hôpital du Valais
Spital Wallis

Création il y a 10 ans d'un Groupe hospitalier de protection de l'enfant (GHPE), avec deux missions :

- 1. Une mission de détection des mauvais traitements avérés envers les enfants.**
- 2. Une mission de dépistage des facteurs de risque périnatal (mission de prévention).**

Ce groupe est constitué d'un noyau permanent qui comprend:

- des sages-femmes conseillères,
- des obstétriciens,
- des pédiatres,
- et un pédopsychiatre de liaison,
- selon besoin psychiatre adulte de liaison.

Le groupe se réunit 2x/mois